

53 - Marchés - Autorisation de signature d'avenants

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 300 000 € HT et de travaux d'un montant inférieur à 5 150 000 € HT ayant fait l'objet d'une mise en concurrence selon une procédure adaptée ou formalisée par le Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal, par une autorisation de principe en date du 11 juin 2009, a chargé M. le Maire de signer les marchés correspondants.

Pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant égal ou supérieur à 300 000 € HT et de travaux d'un montant égal ou supérieur à 5 150 000 € HT ayant fait l'objet d'une mise en concurrence selon une procédure formalisée par le Code des Marchés Publics (appels d'offres, procédures négociées, concours...), le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les marchés correspondants soit par délibérations spécifiques, soit par délibérations générales regroupant les différents marchés annuels des directions et services.

L'autorisation de principe du 11 juin 2009 a également chargé M. le Maire de signer tous les avenants aux marchés entraînant une augmentation du montant du contrat initial inférieure à 10 %.

Pour certains des marchés mentionnés ci-dessus, des avenants doivent être établis afin de prendre en compte des prestations supplémentaires non prévues initialement, mais répondant totalement à l'objet de ces marchés.

La liste ci-après récapitule l'ensemble de ces avenants entraînant une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %.

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - code postal localité)	Montant initial du marché + montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants > 5 % (uniquement pour les marchés passés selon une procédure formalisée)
Département Architecture et Bâtiments Restauration de la maternelle Champrond - Phase 2 Lot 6 : Electricité - Courants faibles Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires	INNOVELEC 25000 Besançon	40 589,70 € TTC	+ 4 544,80 € TTC	Pas de CAO

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - code postal localité)	Montant initial du marché + montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants > 5 % (uniquement pour les marchés passés selon une procédure formalisée)
<p>Marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du rez-de-chaussée au Centre Administratif Municipal - Réorganisation de l'accueil et transfert des services Formalités et Etat Civil</p> <p>Avenant n° 1 : Compléments de programme sur les travaux (ouverture de l'espace Accueil et Attente sur 2 niveaux/ installation d'un système réversible de chauffage et rafraîchissement / installation de rayonnages mobiles pour la salle des registres du service Etat-civil / diverses options) induisant une modification du montant des honoraires de maîtrise d'œuvre</p>	<p>Mandataire : Jean-Michel Lhommée 25660 Gennes</p> <p>Co-traitants : Florent Greusard (architecte) 25500 Morteau BET Blondeau Ingenierie 25000 Besançon</p>	56 294,17 € TTC	+ 49 985,11 € TTC	Pas de CAO

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants ci-dessus.

«M. LE MAIRE : Je ne vois pas de remarques. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2012.